

CRITÉRIUM JEAN-CLAUDE CORNILLON

Coefficient épreuve : 0.75

Samedi 4 juin et Dimanche 5 juin 2022

au gymnase des Droits de l'Homme

rond-point des Saules, 78280 GUYANCOURT

Dans la rédaction de ce règlement, le terme générique de « joueur » inclut masculins et féminines.

Article 1 : Définition

Le Critérium Jean-Claude CORNILLON est une épreuve individuelle dont les résultats sont comptabilisés par équipe de club sur l'ensemble des catégories ci-après. Il détermine l'attribution du prix René CELLERIER. Le Critérium des Jeunes est déterminé de la même manière sans prendre en compte la catégorie Senior, il est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2: Participation

Chaque club peut engager dans chaque catégorie (Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins, Garçons et Filles) autant de joueurs qu'il le désire et au maximum 12 joueurs et 12 joueuses en catégorie Seniors. Il ne sera pris en compte pour chaque club que le résultat du participant le meilleur dans chaque catégorie.

Article 3: Conditions

Tout joueur doit être titulaire d'une licence F.F.T.T. traditionnelle et être en règle avec la certification médicale. Il est possible de consulter l'exactitude de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition :

- Par présentation de l'attestation de licence personnelle ou collective (imprimée ou au format pdf)
- Par accès internet à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com/login>
- Via l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

Un joueur sélectionné pour une épreuve nationale n'est pas autorisé à participer à cette compétition.

Un seul joueur de l'équipe peut participer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne. Les féminines ne peuvent participer qu'aux tableaux féminins.

Les règles à observer concernant le matériel et la tenue sont celles régissant le championnat de France par équipes. Le recollage éventuel des revêtements peut se faire dans un local aéré sous contrôle du juge-arbitre. Tout joueur qui serait pris en flagrant délit de recollage en dehors de ce local peut être exclu de la compétition par le juge-arbitre et des sanctions sportives peuvent être prises à son encontre par la commission sportive départementale.

Article 4: Bonus et sélections

Il sera attribué 4 points de bonus supplémentaires pour chaque équipe avec au moins une présence dans chacune des 10 catégories jeunes le jour de l'épreuve.

Un joueur absent par suite d'une sélection nationale marquera les points du 2ème de sa catégorie ; il sera comptabilisé pour les points de bonus sous réserve d'un justificatif fourni au plus tard le jour de l'épreuve.

Article 5: Déroulement sportif

Les poules seront établies à partir du mardi 31 mai 2022.

Dans chacune des 12 catégories, les joueurs sont répartis, d'après le classement (points-licence) de la 2ème phase 2021/2022, dans des poules de 3 participants. Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3 avec 1 ou 2 qualifiés par poule.

Pour les besoins de la compétition des poules de 4 pourront être constituées avec 1 ou 2 qualifiés par poule.

Dans le cas où deux ou plusieurs joueurs d'un même club figureraient dans la même poule, ils devront se rencontrer le plus tôt possible.

Les poules pourront être refaites sur place, uniquement dans les catégories féminines, et si l'une des conditions suivantes se présente :

- absence d'une des 4 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées inférieur ou égal à 24,
- absence d'une des 6 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées de 25 à 36,
- absence d'une des 8 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées supérieur ou égal à 37.

A l'issue des poules, les participants seront placés dans un Tableau à Élimination Directe de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 au n°1 et le premier de la poule 2 au n°2
- les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux n°3 à 4

- les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux n°5 à 8
 - les premiers des poules 9 à 16 par tirage au sort intégral aux n°9 à 16 etc.....
 - si 2 qualifiés, les deuxièmes de chaque poule seront placés par tirage au sort intégral, dans le demi-tableau opposé de leurs premiers respectifs.
- Le tableau se déroule ensuite par élimination directe jusqu'à la finale ; la place de 3^{ème} est disputée.
Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 6: Modalités

Les clubs devront fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis.

Inscriptions du club et des joueurs pour le jeudi 26 mai 2022.

Inscriptions complémentaires pour le lundi 30 mai 2022 (date de réception).

Aucun engagement supplémentaire ne sera pris après la date de clôture.

Un joueur inscrit absent ne pourra pas être remplacé.

SAMEDI 4 JUIN 2022	Horaires prévisionnels	
	DEBUT DU POINTAGE	FIN DU POINTAGE
Benjamins Horaire 1*	08h15	08h45
Benjamins Horaire 2*	09h15	09h45
Benjamines et Poussines	09h15	09h45
Poussins	10h15	10h45
Remises des récompenses aux Benjamins et Poussins	vers 14h45	
Minimes Garçons Horaire 1*	12h30	13h00
Minimes Garçons Horaire 2*	13h30	14h00
Minimes Filles	13h30	14h00
Récompenses suivies d'un vin d'honneur	vers 20h15	

DIMANCHE 5 JUIN 2022	Horaires prévisionnels	
	DEBUT DU POINTAGE	FIN DU POINTAGE
Cadets Horaire 1*	08h15	08h45
Cadets Horaire 2*	09h15	09h45
Cadettes et Juniors Filles	09h15	09h45
Juniors Messieurs Horaire 1*	10h15	10h45
Juniors Messieurs Horaire 2*	11h15	11h45
Récompenses aux Cadets, Cadettes et Juniors Filles	vers 14h45	
Seniors Messieurs Horaire 1*	12h15	12h45
Seniors Messieurs Horaire 2*	13h45	14h15
Seniors Dames	13h45	14h15
Finales Juniors Messieurs	vers 16h00	
Finales Seniors	vers 17h30	
Récompenses suivies d'un vin d'honneur	vers 18h00	

*La liste des joueurs avec l'horaire de pointage sera diffusée sur le site du comité à partir du 31 mai.

En fonction du nombre d'inscrits, il peut y avoir des modifications sur les horaires de pointage.

Le pointage sera clos à l'heure précisée dans les horaires prévus pour chaque catégorie ; l'épreuve débutera 15 minutes après la fin de pointage.

Article 7: Droits d'engagement

Chaque club devra verser au Comité Départemental un droit d'engagement de 10 € pour le club et de 6 € par joueur. L'engagement des joueurs **étant nominatif**, tout remplaçant ou joueur supplémentaire devra payer les droits correspondants, ce dans les délais impartis.

Article 8: Juge-arbitrage

Cette compétition sera dirigée par un juge-arbitre et ses adjoints, désignés par la Commission Départementale d'arbitrage.

Article 9: Décompte des points

Vainqueur	10 points
Finaliste	9 points
Troisième	8 points
Quatrième	7 points
quarts de finaliste	6 points
huitièmes de finaliste	5 points
seizièmes de finaliste	4 points
trente-deuxièmes de finaliste	3 points
soixante-quatrièmes de finaliste	2 points
troisièmes de poule	1 point

Dans chaque catégorie, les joueurs non qualifiés pour le tableau final à l'issue des poules marquent 1 point de moins que les participants au 1^{er} tour du tableau final.

Article 10: Départage

Les équipes de 12 joueurs ou moins seront classées en totalisant :

- les points de bonus
- les points marqués par chaque joueur dans sa catégorie.

En cas d'égalité, le départage des équipes se fera dans l'ordre :

- des équipes ayant le plus de catégories représentées
- des équipes ayant la meilleure place puis la 2^e meilleure place et ainsi de suite
- des équipes ayant le joueur le plus jeune.

Article 11: Récompenses

Des coupes et des médailles récompenseront les meilleures équipes ainsi que les 4 meilleurs joueurs dans chaque catégorie.

Article 12: Qualification

Pour la qualification au niveau régional, les points des deux catégories Seniors sont enlevés et il est refait un classement pour départager les clubs.

Deux équipes Yvelinoises seront qualifiées pour l'échelon régional.

Dans le cas où une équipe du département se désisterait, elle serait remplacée par la suivante au classement et ce jusqu'à obtenir le nombre de qualifiées.

Les équipes qualifiées pour l'épreuve régionale devront se conformer au règlement régissant ce niveau.

Article 13: Droit à l'image

Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental ou le site internet du CD78.